

Cadre référentiel – éléments de gouvernance du CSPNE

Élément de la gouvernance	Politique ou directive administrative	Article ou page	Description
Rôle et responsabilités des Conseillers scolaires	<p>Politique CON-001P et directive administrative CON-00DA – Gouvernance</p> <p>Politique CON-003P et directive administrative CON-003DA – Porte-parole officiel du Conseil</p> <p>Politique CON-006P et directive administrative CON-006DA – Dispositifs informatiques et services connexes</p>	<p>Article 5</p> <p>Article 6 et 7</p> <p>Toute la politique</p> <p>Article 2.3</p>	<p>Description du rôle des Conseillers scolaires</p> <p>Description du rôle de la présidence et des vices présidences</p> <p>Description des responsabilités de la présidence ou de son délégué à titre de porte-parole officiel du Conseil pour les questions d'ordre politique.</p> <p>Description des responsabilités des membres en lien avec les outils informatiques procurés par le Conseil.</p>
Conduite des Conseillers scolaires	Directive administrative CON-017DA – Code de conduite des conseillers scolaires	<p>Partie 1</p> <p>Partie 2</p>	<p>Code de conduite</p> <p>Règles de mise en application du Code de conduite</p>
Comités	Politique CON-001P et directive administrative CON-00DA – Gouvernance	Article 7 à 9	Description de la composition et du rôle des comités

	<p>Politique CON-016P et directive administrative CON-016DA – Procédures des assemblées délibérantes</p> <p>Tableau et mandats des comités</p>	<p>Article 7</p> <p>Article 10</p> <p>Document au complet</p>	<p>Description de la démarche pour se constituer en comité plénier à huis clos</p> <p>Description du déroulement des réunions de comités</p> <p>Présente la membriété et le mandat de chaque comité du Conseil.</p>
Élèves conseillers	<p>Politique <i>CON-002P et directive administrative CON-002DA - Représentation d'un élève au sein du Conseil</i></p> <p>Politique CON-016P et directive administrative CON-016DA – Procédures des assemblées délibérantes</p>	<p>Toute la politique</p> <p>Article 9</p>	<p>Description du processus d'élection ainsi que de la participation des élèves conseillers aux activités découlant de leurs responsabilités en tant que représentants des élèves au Conseil.</p> <p>Description des droits des élèves conseillers en ce qui concerne la participation aux réunions du Conseil et de ses comités.</p>
Rôle de la direction de l'éducation	<p>Politique CON-001P et directive administrative CON-00DA – Gouvernance</p>	<p>Article 8</p>	<p>Description du rôle de la direction de l'éducation.</p>

	Politique CON-003P et directive administrative CON-003DA – Porte-parole officiel du Conseil	Article 5 et 6	Description des responsabilités de la direction de l'éducation à titre de porte-parole du Conseil pour les questions d'ordre administrative.
Tenus des réunions	Politique CON-016P et directive administrative CON-016DA – Procédures des assemblées délibérantes  Procédures des assemblées délibérantes de Victor Morin - mise à jour de Michel Delorm (1994)	Toute la politique  Tout le Code	Description des procédures adoptés par le Conseil pour les tenus de réunions (du Conseil et de comités) soit en personne de façon électronique.  Dans un cas non prévu dans la directive administrative CON-016 du Conseil, le Conseil suivra les procédures du Code Morin.
Processus de révision des politiques	Politique CON-012P et directive administrative CON-012DA – Élaboration et révision des politiques	Toute la politique	Description du processus de révision des politiques et des directives administratives.
Formation des membres du Conseil	Politique CON-005P et directive administrative CON-005DA – Participation à des conférences, colloques, ateliers  Politique CON-001P et directive administrative CON-00DA – Gouvernance	Toute la politique  Article 10	Directives face au droit de participation, aux responsabilités en termes de rapport et aux droits de dédommagement pour les frais.  Information sur le plan de formation annuel et la participation des membres à des conférences.

